

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT FONDU

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du produit	Ciment Fondu
Autres moyens d'identification	n/a
Utilisation recommandée	Liant hydraulique pour bétons et mortiers secs, généralement utilisé dans les applications réfractaires nécessitant une résistance aux hautes températures, ainsi que dans les applications nécessitant une résistance à la corrosion.
Restrictions d'utilisation	Usage professionnel seulement
Identifiant du fournisseur	Multiuréthanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3 (Canada)
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	<p>Cette substance ne présente pas de danger physique. Référez-vous aux recommandations concernant les autres produits présents sur le site. Cette substance n'est pas un danger pour la santé, sauf pour les seuils d'exposition professionnelle potentiels (voir les paragraphes 3 et 8).</p> <p>Aucune exigence d'étiquetage n'est nécessaire pour cette substance ; cependant, des éléments ont été ajoutés comme mesures de sécurité générales.</p>
Éléments d'étiquetage	<p><u>Pictogramme</u></p>  <p><u>Mot d'avertissement</u> ATTENTION</p> <p><u>Mention de danger</u> Aucun</p> <p><u>Conseils de prudence</u> Prévention Portez un équipement de protection approprié. Évitez de respirer la poussière. Lavez-vous les mains et la peau exposée après manipulation.</p> <p>Réponse EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Retirez les vêtements contaminés. Rincez la zone affectée avec de l'eau et du savon. Consultez un médecin si nécessaire. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Lavez abondamment à l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consultez un médecin si nécessaire.</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT FONDU

EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition à des concentrations élevées de poussière, déplacez la personne affectée loin de la zone contaminée et vers un endroit frais. Consultez un médecin si nécessaire.

Stockage

Stockez dans un endroit sec et frais. Protégez contre l'humidité.

Disposition

Éliminez le matériel conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables. Les réglementations peuvent varier selon les régions. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables sont de la seule responsabilité du producteur de déchets.

Autres dangers Non disponible

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Noms communs / synonymes</u>	<u>Autres identificateurs</u>
Ciment, alumine, produits chimiques	65997-16-2	100%	Non disponible	EC: 266-045-5

Notes Ne contient aucune quantité détectable de chaux libre ou de silice cristalline libre (comme le quartz, la tridymite ou la cristobalite).

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation En cas d'exposition à des concentrations élevées de poussière, déplacez la personne affectée loin de la zone contaminée et vers un endroit frais.

Contact avec la peau Faites attention à tout résidu de produit entre la peau et les vêtements, les montres, les chaussures, etc. Lavez avec du savon.

Contact avec les yeux Lavez abondamment à l'eau propre et fraîche pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. En cas de rougeur, de douleur ou de troubles visuels, consultez un ophtalmologiste.

Ingestion Consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés) Les symptômes aigus peuvent provoquer une douleur aux yeux en raison de l'entrée de poussière. Si le traitement de premiers secours est efficace, aucun effet retardé n'est prévu.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial Traitez les symptômes de manière symptomatique. En cas d'exposition ou de préoccupation, consultez un médecin pour obtenir des conseils et des soins.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction Il n'y a aucune restriction sur les moyens d'extinction à utiliser.

Dangers spécifiques du produit Aucune. Le matériau n'est pas inflammable et ne produit pas de produits de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT FONDU

décomposition thermique dangereux.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utilisez des mesures d'extinction appropriées aux circonstances locales et à l'environnement environnant.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Ne pas mettre dans les yeux ni sur la peau. Ne pas respirer la poussière. Utilisez un équipement de protection personnelle approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Récupérez le produit par des moyens mécaniques (balayage/aspiration) : ne pas générer de poussière.

Procédures de notification

Non disponible

Précautions environnementales

Empêchez le matériau d'entrer dans les drains ou les cours d'eau.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Une bonne tenue des lieux est nécessaire lors du stockage, du transfert, de la manipulation et de l'utilisation de ce matériel pour éviter une accumulation excessive de poussière. Manipulez conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux procédures de sécurité. Lavez-vous toujours les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)

Gardez le contenant bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez le contenant à l'abri de l'humidité.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

Non chimique	Type	Valeurs limites d'exposition	Source
Ciment, alumine, produits chimiques	TWA	Particules respirables = 5 mg / m ³ Particules totales = 15 mg / m ³	OSHA
Ciment, alumine, produits chimiques	TWA	Particules respirables = 3 mg / m ³ Particules inhalables = 10 mg / m ³	ACGIH

Contrôles d'ingénierie appropriés

Non disponible

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Évitez le contact avec les yeux. Portez un équipement de protection approprié pour éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau
Portez des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection respiratoire
Évitez d'inhalier la poussière.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT FONDU

Mesures d'hygiène

Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de cosmétiques en travaillant avec ce produit. Après le travail, lavez-vous les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les installations sanitaires.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Poudre ou poussière grise/brune
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non disponible
pH	(solution aqueuse) 11 - 11,5 (20°C - 10%) (68°F - 10%)
Point de fusion et point de congélation	Point de fusion = 1300°C (2372°F)
Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition	Non spécifié
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation (BuAe = 1)	Non applicable
Inflammabilité (solides et gaz)	Non inflammable
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non explosif
Tension de vapeur	Non pertinent
Densité de vapeur (air = 1)	Non applicable
Densité relative (eau = 1)	3,2 - 3,3
Solubilité dans l'eau	Partiellement soluble. < 2%
Solubilité dans d'autres liquides	Non disponible
Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non spécifiée
Température de décomposition	Non spécifiée
Viscosité	Non spécifiée

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	En présence d'eau, les aluminates de calcium réagissent chimiquement et durcissent pour former des hydrates d'aluminate de calcium stables. Cette
-------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT FONDU

Stabilité chimique	réaction est exothermique et peut durer jusqu'à 24 heures. La chaleur totale dégagée est inférieure à 500 kJ/kg. Stable dans des conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
Risque de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Évitez l'humidité et la formation de poussière.
Matériaux incompatibles	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Le ciment n'a pas de toxicité aiguë.
Sensibilisation respiratoires ou cutanée	Conformément aux exigences de l'annexe XVII de REACH, art. 47, les produits chimiques à base d'aluminate de ciment (CAS : 65997-16-2) ne contiennent pas de quantités de chrome hexavalent > 2 ppm, mesurées selon la norme EN 196-10.
Corrosion / Irritation cutanée	Aucun effet observé.
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Aucun effet observé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La poussière de ce produit peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)	Les preuves disponibles concernant la toxicité répétée par voie orale ou par inhalation de la substance ne soutiennent pas un effet toxique.
Toxicité pour la reproduction	La substance n'est pas considérée comme reprotoxique.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet mutagène.
Danger d'aspiration	Pas de données disponibles.
Information sur les voies d'exposition probables	<u>Inhalation</u> Non <u>Contact avec la peau</u> Non <u>Contact avec les yeux</u> Non <u>Ingestion</u> Non
Signes et symptômes d'exposition	Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT FONDU

Effets chroniques potentiels sur la santé Non disponible

Cancérogénicité La substance n'est pas considérée comme cancérogène.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Le produit ne doit pas être autorisé à s'écouler dans les drains ou les cours d'eau.
Persistance et dégradation	Après hydratation (plusieurs heures ou plusieurs jours dans des conditions humides), le produit est stable dans le sol et l'eau, avec une mobilité négligeable de ses composants.
Potentiel de bioaccumulation	Ceci n'est pas pertinent car le ciment est inorganique.
Mobilité dans le sol	Ceci n'est pas pertinent car le ciment est inorganique.
Autres effets nocifs	Aucun autre effet indésirable n'a été identifié.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	La gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son contenant doit être déterminée en suivant les réglementations locales. La gestion des déchets doit être effectuée sans mettre en danger la santé humaine ou nuire à l'environnement, en particulier sans risque pour l'eau, l'air, le sol, les plantes ou les animaux. Recyclez ou éliminez les déchets conformément à la législation en vigueur, de préférence via un collecteur ou une entreprise certifiée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets et ne pas les éliminer dans l'environnement.
-------------------------------	---

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
TMD	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
49 CFR/DOT	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
IMDG	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
OACI/IATA	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Numéro de classement tarifaire 2523.30.0000

Précautions spéciales Non disponible

Dangers environnementaux Voir la section 12.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT FONDU

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations canadiennes	<u>Inventaire du Canada (LIS/LES)</u> Le ciment d'aluminate de calcium est inscrit dans l'inventaire LIS.
Informations américaines	<u>Inventaire des États-Unis (TSCA)</u> Tous les composants sont inscrits ou exemptés. <u>Loi sur la qualité de l'eau : Polluants toxiques (CWA 307A) ; Loi sur la qualité de l'eau : Substances dangereuses (CWA 311) ; Loi sur la qualité de l'eau : Substances dangereuses (CWA 304b) ; Loi sur la qualité de l'eau : Polluants prioritaires (CWA Priority) ; Loi sur la qualité de l'air : Polluants dangereux pour l'air (CAA 112(b) HAP (188)) ; Loi sur la qualité de l'air : Normes nationales d'émission pour les polluants organiques dangereux pour l'air (CAA 112(b) HON (387)) ; Loi sur la qualité de l'air : Protection de la couche d'ozone stratosphérique (CAA 602)</u> Non répertorié. <u>SARA 110 ; SARA 302/304 ; SARA 313</u> Non répertorié. <u>Réglementations d'État (CA, MA, NJ, PA, RI)</u> Non répertorié.
Informations internationales	Non disponible

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision	4 juillet 2024
Avertissement	Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Ces informations sont offertes uniquement à l'attention de l'utilisateur, sous réserve de leur propre enquête sur la conformité aux réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Ces informations sont conçues uniquement comme un guide général et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné. Sauf indication contraire ci-dessus, elles peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ